



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

Procès-verbal du Conseil de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 13 JUILLET 2023, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Mathilde Lévesque, Nancy Gosselin, Nicole Therrien et Michel Cliche, maire.

Est aussi présente : Stéphanie Côté, Directrice générale.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche, à 20h30.

Lecture de l'avis de convocation par Monsieur le maire.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Côté, Directrice générale de la municipalité de Clerval :

Que vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du conseil de ladite municipalité qui sera tenue le 13 juillet 2023.

Au lieu ordinaire des sessions, à 20h30.

Il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Octroi contrat de déneigement;
2. Période de questions;
3. Levée de l'assemblée.

Donné à Clerval, ce 11^e jour du mois de juillet 2023.

2. ORDRE DU JOUR

2023-07-10

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean APPUYÉ par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

3. OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2023-07-11

ATTENDU QUE La municipalité de Clerval est allée en appel d'offre public pour un contrat de déneigement d'une durée de 5 ans soit de 2023-2028;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels d'offres ont eu lieu lors de la séance régulière du conseil le 5 juillet 2023;

Suite à l'analyse des soumissions et des vérifications effectuées, une décision a été rendue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le contrat soit octroyé aux Entreprises Éric Fortin pour une durée de 5 ans 2023-2028.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-09

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 20h32.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».